

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDate de la convocation :

Le 27/02/2024

Date de l'affichage :

Le 27/02/2024

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15
- Abstention : 00
- Votes exprimés : 15
- Pour : 15
- Contre : 00

Secrétaire de séance

L. PICCHIOTTINO

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 Mars, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 27/02/2024 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Monsieur Roger PATERMO, Maire.

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
R. PATERMO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G. PREVOST	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
C. MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L. PICCHIOTTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S. ZAMPIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F. FRATI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
C. CHENAVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R. PIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P. BERTRAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. PERRIN-GUICHERD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			N. AUBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pouvoirs : G. PREVOST à R. NOVEL, C. PERRIN-GUICHERD à R. PATERMO, F. FRATI à S. ZAMPIN.

OBJET : Modification des délégations accordées au Maire

- ⬇ Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil municipal par la délibération 2020-13 du 23 mai 2020, a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
- ⬇ Monsieur le Maire rappelle la loi dite « 3Ds » n° 2022-217 du 21 février 2022 qui ajoute l'admission en non-valeur des titres de recettes comme matière pouvant être déléguée.
- ⬇ Monsieur le Maire rappelle que les admissions en non-valeur des titres de recettes présentés par le comptable public pouvant être déléguées au Maire doivent correspondre à un montant défini en Conseil municipal inférieur à un seuil fixé par décret.
- ⬇ Vu le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 qui précise que le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir est de 100€ pour les communes et les modalités selon lesquelles l'exécutif rend compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

DECIDE de compléter la délibération 2023-13 et lui déléguer la signature des admissions en non-valeur des titres de recettes présentés par le comptable public d'un montant inférieur à 100€.



Ainsi fait et délibéré.

Brens le xx/xx/2024

Le Maire,

Roger PATERMO